



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

## PROCES VERBAL N° 04

**Réunions du :** 14 et 15 octobre 2019.

**A :** 17 h 30

**Lieux :** Antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

**Présidence :** M. Laurent LEFEBVRE

**Membres participants :** Mmes Yvette BOTTE, Marie-Rose CASTEL, MM. Thierry BLONDEL, Dany COLE, Gérard DEMARRE, Gérard DUVAL, Pierre LECORNU, André MAROLLE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET, Jean-Marc VAUTIER.

**Membres absents excusés :** MM. Gérard LELIEVRE, Jean- Pierre LEVEE.

§§§§

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

### RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est aussi le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

**Championnat Vétérans** : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

**Critérium Vétérans** : à compter de la saison 2019/2020, les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements. Cette mesure ne s'applique pas pour **la coupe Vétérans André Strappe** ou 14 joueurs au maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match.



## ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

Sous réserve des corrections ci-après, la Commission procède à l'adoption du procès-verbal n° 03 du 1<sup>er</sup> octobre 2019, mis en ligne le 8 octobre 2019.

### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n°21787952 : AS CHAMP DES OISEAUX 1 / AS BEUZEVILLETTE 1 du 8 septembre 2019.

Forfait déclaré de AS BEUZEVILLETTE 1, et non de l'AS CHAMP DES OISEAUX.

La Commission, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'AS BEUZEVILLETTE 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS CHAMP DES OISEAUX 1 sur le score de 3 buts à 0,
- Inflige une amende de 112 € à l'AS BEUZEVILLETTE.

### SENIORS VETERAN D1 CRITERIUM POULE E

Pris connaissance du courrier du secrétaire de l'ENTENTE LES LOGES/ETRETAT déclarant le forfait général de son équipe disputant le championnat SENIOR VETERAN D1 CRITERIUM POULE E

La commission, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

- place l'ENTENTE LES LOGES/ETRETAT, et non HARFLEUR BEAULIEU CA, à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 560 € au club de l'ENTENTE LES LOGES/ETRETAT

§§§§

## DECISIONS

### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 21782386 FC LIMESY (1) / AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE (2) du 08 septembre 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 21781729 : FC EPREVILLE 1 / HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT 3 du 8 septembre 2019.

- Prenant connaissance de la décision de la CD des Arbitres Antenne du Havre, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2019, procès-verbal publié le 8 octobre 2019 sur le site du DFSM,

la commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 21786637 US SAINT THOMAS 2 / RC HAVRAIS 3 du 22 septembre 2019.

- Prenant connaissance de la décision de la CD des Arbitres Antenne du Havre, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2019, procès-verbal publié le 8 octobre 2019 sur le site du DFSM,

la commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n° 21788348 A.S. ST-PIERRE DE VARENDEVILLE 11 / YVETOT.A.C. 11 du 15 septembre 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain

§§§§



## **RENCONTRES DU 22 SEPTEMBRE 2019**

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 21780617 AS MESNIERES EN BRAY / ES TOURVILLE SUR ARQUES 2.

Forfait déclaré de l'AS MESNIERES hors délai.

La Commission, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'AS MESNIERES EN BRAY sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ES TOURVILLE SUR ARQUES 2 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168 € à l'AS MESNIERES EN BRAY.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n° 21780764 AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3) / AC BRAY EST (1).

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Match n° 21780765 ASCJ KURDISTAN (1) / CMS OISSEL (3)

Réserves d'avant match de l'ASCJ KURDISTAN, non confirmées, non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n° 21781076 US GRANDCOURT / FC BELLEVILLE

Match arrêté à la 82<sup>ème</sup> minute de jeu.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21781208 US LUNERAY 3 / STADE VALERIQUEAIS 2

Une amende de 5€ est infligée à US LUNERAY, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match n° 21781468 US SAINT JACQUES/ DARNETAL (1) / AS GOURNAY EN BRAY (2)

Réserves d'avant match de l'AS GOURNAY EN BRAY, non confirmées, non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



Match n° 21781471 AL TOURVILLE LA RIVIERE FC (1) / CO CLEON (2)

Une amende de 5€ est infligée à l'AL TOURVILLE LA RIVIERE FC, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant.)

Une amende de 5€ est infligée au CO CLEON pour une licence manquante (joueur ou dirigeant.)

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21781601 FC GRUCHET LE VALASSE 1 / US DES VALLEES 1.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC GRUCHET LE VALASSE.

#### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21782133 CANY FC 3 / ENTENTE SAINT MARTIN SAINT PIERRE.

Une amende de 5€ est infligée à ENTENTE SAINT MARTIN SAINT PIERRE, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

#### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 21782265 F BOUCLE DE SEINE 2 / YVETOT AC 3.

Réclamation d'après match de F BOUCLE DE SEINE 2.

Le dossier, transmis à la CD des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

#### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 21782396 GRAND QUEVILLY FC (3) / FC BARENTIN (2).

Absence de l'équipe du FC BARENTIN 2 sur le terrain au coup d'envoi.

La Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, au FC BARENTIN 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier GRAND QUEVILLY FC 3 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168 € au FC BARENTIN.
- dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte du GRAND QUEVILLY FC et à débiter de celui du FC BARENTIN.



Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 21782528 AS RONCHEROLLES (1) / ASL FERRIEROISE (1).

Match arrêté à la 80<sup>ème</sup> minute par l'arbitre officiel de la rencontre.

Le dossier, transmis à la Commission Départemental des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Match n° 21782527 AS CANTON D'ARGUEIL (2) / FC VIEUX MANOIR (1)

Réserve technique déposée par l'AS CANTON D'ARGUEIL, confirmée.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Match n° 21782524 FC DU NORD OUEST (2) / PLATEAU QUINCAMPOIX FC (2).

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Match n° 21782526 AC BRAY EST (2) / AS BUCHY (2).

Absence de l'équipe de l'AS BUCHY sur le terrain au coup d'envoi.

La Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'AS BUCHY 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AC BRAY EST 2 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168 € à l'AS BUCHY
- dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de l'AS BRAY EST et à débiter de celui de l'AS BUCHY.

L'autre rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n° 21782659 : LE HAVRE FC 2012.2 / ESPC SAINT GILLES.ETAINHUS 1.

Réserve avant match de l'ESPC SAINT GILLES.ETAINHUS 1, confirmée.

Le dossier, transmis à la CD des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 21782660 : LE HAVRE S'PORT FOOT 2 / RC HAVRAIS 2.

Une amende de 75 € est infligée à LE HAVRE S'PORT FOOT pour 15 licences manquantes (joueurs ou dirigeants),

Pour non utilisation de la FMI du fait de LE HAVRE S'PORT FOOT , une amende de 30€ est infligée à LE HAVRE S'PORT FOOT (annexe financière du DFSM).

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

#### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Match n° 21783780 SAINT AUBIN UNITED FC 2 / FC PONTOIS.

Absence sur le terrain du FC PONTOIS.

La Commission, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, au FC PONTOIS sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier SAINT AUBIN UNITED FC sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168 € au FC PONTOIS.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain



#### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21786378 AS MUNICIPAUX DE BARENTIN / FC LE TRAIT DUCLAIR 3.

Une amende de 5€ est infligée à FC LE TRAIT DUCLAIR, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

#### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 21786637 US SAINT THOMAS 2 / RC HAVRAIS 3.

Réclamation d'après match de l'US SAINT THOMAS 2,

Voir « Décisions ».

Match n° 21786640 US BOLBEC 3 / HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT 4.

Soupçonnant la participation d'un joueur suspendu, la Commission fait usage de son droit d'évocation.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

#### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 21786769 FC BRACQUEMONT COPAINS / AS DAVIGEL DIEPPE.

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à FC BRACQUEMONT COPAINS.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21786771 US ENVERMEU 3 / US GREGES 2.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à US ENVERMEU.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21786773 O BELMESNIL 3 / FC NEUFCHATEL 4.

Absence sur le terrain du FC NEUFCHATEL 4.

La Commission, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, au FC NEUFCHATEL 4 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier O BELMESNIL sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168 € au FC NEUFCHATEL.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain



#### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 21809719 S SOTTEVILLE CC (4) / AS LA LONDE (2).

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21809806 FC GRUGNY (1) / ES MONTIGNY LA VAUPALIERE (1).

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC GRUGNY.

Match n° 21809808 US HOUPEVILLE (1 / AS RONCHEROLLES (2).

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US HOUPEVILLE.

#### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21794797 : HAVRE AC 3 / AMS MARE AU CLERC 1.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au HAVRE AC.

Match n°21794798 : AS ANGERVILLE L'ORCHER 2 / AMS PETIVILLE 2.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS ANGERVILLE L'ORCHER.

Match n°21794700 : SC OCTEVILLE SUR MER 4 / ROGERVILLE FC 1.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au SC OCTEVILLE SUR MER.

#### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21787167 ES JANVAL 3 /AS MESNIERES EN BRAY 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ES JANVAL.





### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21787300 FC YPREVILLE BIVILLE / NORMANVILLE.

Pour non-utilisation de la FMI, une amende de 30€ est infligée à NORMANVILLE.

Une amende de 15 € (3 X 5€) est infligée à NORMANVILLE, pour trois licences manquantes (joueur ou dirigeant).

### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21787565 FC SOMMERY (1) / ASPTT ROUEN (3)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC SOMMERY.

Match n° 21787566 ISNEAUVILLE FC (2) / AS GOURNAY (3)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ISNEAUVILLE FC.

### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 21885737 : AMS GRAINVILLE YMAUVILLE 1 / AS LA FRENAYE 1.

Absence sur le terrain de AS LA FRENAYE 1

La Commission, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'AS LA FRENAYE 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ASM GRAINVILLE YMAUVILLE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168 € à l'AS LA FRENAYE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21787960 FC GRUCHET LE VALASSE 3 / FC EPREVILLE 2.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC GRUCHET LE VALASSE.

### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 21799152 CMS OISSEL (11) / SAINT AUBIN FC (1).

La rencontre a été inversée.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.





#### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 21800040 AS MADRILLET CHATEAU BLANC (11) / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (12).

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Match n° 21800041 AC RENAULT CLEON (11) / AL DEVILLE MAROMME (11).

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AC RENAULT CLEON.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain

Match n° 21800042 CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (11) / CA CHEMINOTS STEPHANAIS (11)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à CAUDEBEC SAINT PIERRE FC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain

L'autre rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21799951 MONT SAINT AIGNAN FC (11) / FC BONSECOURS SAINT LEGER (11)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à MONT SAINT AIGNAN FC.

#### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 21800130 EN AVANT SAINT PIERRE (11) / STADE SOTTEVILLAIS CC (11).

Forfait déclaré de l'EN AVANT St PIERRE (11).

La Commission, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à EN AVANT SAINT PIERRE 11 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le STADE SOTTEVILLAIS CC 11 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112 € à EN AVANT SAINT PIERRE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 21800220 MUNICIPALUX CANTELEU (11) / STADE GRAND QUEVILLY (12).

La rencontre a été reportée au 29 septembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21788091 FC OFFFRANVILLE 11 / O PAVILLY 11.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC OFFFRANVILLE.



#### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21788224 AS OURVILLE EN CAUX 11 / ENTENTE SENNEVILLE ANGERVILLE COLLEVILLE 11.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS OURVILLE.

Match n° 21788226 ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 11 / TOUSSAINT 11.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE.

#### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21801657 ROGERVILLE FC 11 / AS ANGERVILLE ORCHER 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ROGERVILLE FC.

#### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21797380 ENTENTE MANEGLISE.ESPC 11 / SS GOURNAY 11.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ENTENTE MANEGLISE.ESPC.

§§§§

#### RENCONTRES DU 29 SEPTEMBRE 2019

##### SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 21780626 FC FREVILLE BOUVILLE / FC NEUFCHATEL 2, du 06 octobre 2019 jouée le 29 septembre 2019. Une amende de 61 € (Annexe 5 des RG de la LFN) est infligée au FC FREVILLE BOUVILLE pour utilisation d'un joueur muté, le club étant en 3ème année d'infraction avec le statut régional de l'arbitrage.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

##### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 21800220 MUNICIPALUX CANTELEU (11) / STADE GRAND QUEVILLY (12), du 22 septembre 2019 joué le 29 septembre 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

##### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 21797384 : ATHLETI'CAUX FC 11 / US EPOUVILLE 11, du 22 septembre 2019, joué le 29 septembre 2019

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



§§§§§

## **HOMOLOGATION DU 1<sup>ER</sup> TOUR des COUPES DEPARTEMENTALES, JOUEES LE 29 SEPTEMBRE 2019**

### **COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET**

**Rappel** : la Commission rappelle aux clubs qu'une seule personne ne peut être inscrite comme entraîneur ou dirigeant et délégué à la police du terrain, sur la feuille de match.

Match n° 22035686 STADE VALERIQUEAIS (3) / US SEINEVILLAISE (1).

Une amende de 5€ est infligée au STADE VALLERIQUEAIS, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant.)  
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22035691 CS GRAVENCHON (3) / FC GRUCHET LE VALASSE (3).

Une amende de 10€ est infligée au CS GRAVENCHON, pour deux licences manquantes (joueur ou dirigeant.)  
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22035698 US AUFFAY (3) / FC BOOS (2).

Une amende de 5€ est infligée au FC BOOS, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant.)  
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22035703 US SAINT JEAN FRESQUIENNE (3) / US TOUFREVIILE LA CORBELINE (1).

Match joué sur les installations de l'US TOUFREVIILE LA CORBELINE.  
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22035706 FC DU LITTORAL (1) / ENT PARC D'ANXTOT/BEUZEVILLE (2).

Une amende de 5€ est infligée à l'ENT PARC D'ANXTOT/BEUZEVILLE, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant.)  
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22035709 SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR (1) / AS LA FRENAYE (1).

Réserves d'avant match de l'AS LA FRENAYE, non confirmées, non recevables en la forme.  
Réserves d'avant match de SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR, confirmées.  
Le dossier, transmis à la C.D. des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 22035713 FC BREAUITE BRETTEVILLE (3) / SAINT MARTIN SAINT PIERRE (3).

Réception de la FMI, sans score inscrit.  
Après consultation auprès des deux clubs, résultat 2 à 2 et victoire de SAINT MARTIN SAINT PIERRE (3) 6 tirs au but à 4.  
La rencontre est homologuée et SAINT MARTIN SAINT PIERRE (3) est qualifié pour la suite de la compétition.

Match n° 22035832 SC SAINTE AUSTREBERTHE (2) / FC TOTES (3).

Bug de la FMI, à la fin du match.  
Après récupération du score, de la composition des équipes, et des sanctions, auprès des 2 clubs et de l'arbitre officiel de la rencontre,  
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain, soit 4 à 0 en faveur du SC SAINTE AUSTREBERTHE (2).



Match n° 22035834 US NORMANVILLE (1) / JS NOINTAISE (1).

Pour non-utilisation de la F.M.I. (non-identification du mot de passe), une amende de 30€, est infligée à l'US NORMANVILLE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

### **COUPE SENIORS VETERANS André STRAPPE**

Match n° 22036905 US DE LA PRESQU'ILE (11) / SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR (11).

Forfait déclaré Ste MARGUERITE SUR DUCLAIR.

La Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- donne match perdu par forfait à SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'US DE LA PRESQU'ILE sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 110 € à SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR,
- dit l'US DE LA PRESQU'ILE qualifiée pour le prochain tour de la compétition.

Match n° 22036921 ES SAINT AUBIN CELLOVILLE (11) / A EN AVANT SAINT PIERRE (11)

Forfait déclaré de l'EN AVANT SAINT PIERRE.

La Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- donne match perdu par forfait à l'EN AVANT SAINT PIERRE sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier SAINT AUBIN CELLOVILLE sur le score de 3 buts à 0 ,
- inflige une amende de 110 € à l'EN AVANT SAINT PIERRE,
- dit l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

### **COUPE SENIORS APRES MIDI JEAN MERAULT**

Calendrier du 1<sup>er</sup> tour

Tous les matches auront lieu le **Dimanche 27 octobre 2019**, à **14 Heures 30**, sur le terrain du Club premier nommé :

1. – F.C. EPREVILLE - LE HAVRE CAUCRIAUVILLE.S (2)
2. – GAINNEVILLE.A.C. (2) - U.S. EPOUVILLE (2)
3. – E.S.MONT GAILLARD (2) - S.S. GOURNAY (2)
4. – U.S.F. FECAMP (2) - F.C. BREAUTE BRETTEVILLE
5. – A.S. MONTIVILLIERS (2) - E.S. SAINT-ANTOINE
6. – S.C. OCTEVILLE (2) - LE HAVRE.F.C. 2012
7. – A.C. SAINT-ROMAIN (2) - LE HAVRE S'PORT
8. – U.S. CAP DE CAUX (2) - C.S. GRAVENCHON (2)
9. – O.H.TREFILERIES NEIGES (3) - U.S. LILLEBONNE (2)
10. – A.S.C.J. KURDISTAN - MONT SAINT AIGNAN.F.C. (2)
11. – F.C. LE TRAIT-DUCLAIR (2) - F.C. BONSECOURS SAINT LEGER (2)



12. – C.M.S. OISSEL (3) - A. MALAUNAY
13. – SAINT-AUBIN.F.C. (2) - A. LE HOULME BONDEVILLE (2)
14. – A.L. DEVILLE MAROMME (3) - U.S. SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL
15. – ROUEN SAPINS.F.C. (2) - STADE GRAND QUEVILLY (2)
16. – U.S. MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE(2) - A.S. GOURNAY (2)
17. – F.C. SAINT JULIEN (2) - A.L. TOURVILLE LA RIVIERE
18. – G.C.O. BIHOREL (2) - C.O. CLEON (2)
19. – CAUDEBEC SAINT-PIERRE.F (2) - F.C. SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY (2)
20. – U.S. LUNERAY (3) - CANY.F.C. (2)
21. – A.S. OURVILLE EN CAUX (2) - U.S. VATTEVILLE BROTONNE
22. – STADE VALERIQUEAIS (2) - G.AS.E.G. SAINT RIQUIER ES PLAINS
23. – ENTENTE VIENNE ET SAANE (2) - A.S. FAUVILLE EN CAUX (2)
24. – E.S. TOURVILLE SUR ARQUES (2) - A.S. LE TREPORT (2)
25. – J.S. SAINT NICOLAS BETHUNE (2) - U.S. GREGES
26. – E.S. PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP (2) - U.S. CRIEL SUR MER
27. – F.C. NEUFCHATEL EN BRAY (2) - U.S. GRANDCOURT
28. – F.C. LES GRANDES VENTES - E.S. JANVAL DIEPPE
29. – SAINT AUBIN UNITED.F.C. - NEUVILLE A.C. (2)
30. – E.S. ARQUES-LA-BATAILLE (2) - R.C. ETALONDES

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. Les équipes seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but suivant la réglementation en vigueur.

#### **Article 6 du Règlement de la Coupe Seniors Jean Mérault :**

« Les matches doivent avoir lieu sur des terrains répondant aux conditions de l'article 8 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime. En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime). »

§§§§

#### **COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT**

Calendrier du 1<sup>er</sup> tour

Tous les matches auront lieu le **Dimanche 27 octobre 2019**, à **14 Heures 30**, sur le terrain du Club premier nommé :

- 01) – F.C. BAILLY EN RIVIERE - A.S. INCHEVILLE
- 02) – A.S. LE TREPORT (3) - C.A. LONGUEVILLE SUR SCIE (2)
- 03) – U.S. MONCHY SUR EU - F.C. NEUFCHATEL EN BRAY (3)
- 04) – F.C. MARTIN EGLISE - U.S. NORMANDE 76 (2)
- 05) – U.S. LONDINIÈRES (2) - F.C. PETIT CAUX (2)
- 06) – F.C. AUQUEMESNIL - SAINT AUBIN UNITED.F.C. (2)
- 07) – U.S. GRANDCOURT (2) - F.C. BELLEVILLE SUR MER (2)
- 08) – U.S. ENVERMEU (2) - F.C. PONTOIS
- 09) – U.S. NESLE HODENG - F.C. LES GRANDES VENTES (2)
- 10) – F.C. BIVILLE LA BAIGNARDE - S.C. SAINTE-AUSTREBÈRTE
- 11) – U.S. YEBLERON - ENTENTE VIENNE ET SAANE (3)
- 12) – A.J.C. BOSCHARD - F.C. OFFRANVILLE (3)



- 13) – YVETOT.A.C. (3) - O. BELMESNIL (2)
- 14) – U.S. OUAINVILLE - F.C. FREVILLE BOUVILLE (2)
- 15) – U.S. VATTEVILLE BROTONNE (2) - A.S. COLLEVILLE ANGERVILLE
- 16) – E.S. GERPONVILLE VALMONT - F.C. LIMESY
- 17) – YERVILLE.F.C. (2) - U.S. VEAUVILLE LES BAONS (2)
- 18) – E.S. SAINT MARTIN/SAINT-PIERRE - A.S. SASSETOT/THEROULDEVILLE (2)
- 19) – U.S. DOUDEVILLE (2) - A.S. SAINT PIERRE DE VARENCEVILLE (2)
- 20) – S.S. GOURNAY (3) - U.S. EPOUVILLE (3)
- 21) – A.S. SAINTE ADRESSE BUT (2) - S.C. OCTEVILLE (3)
- 22) – M.J. TROUVILLE ALLIQUERVILLE - E.S.P.C. SAINT GILLES ETAINHUS
- 23) – U.S. LILLEBONNE (3) - J.S. FONTENAY
- 24) – TANCARVILLE.A.C. - U.S. GODERVILLE (2)
- 25) – MAISON DE QUARTIER GRIEU VALLON SUISSE - F.C. BREMONTIER MERVAL
- 26) – A.S. LONDAISE - F.C. MONT SAINT AIGNAN (3)
- 27) – ROUEN.A.C. - E.S. SAINT AUBIN CELLOVILLE
- 28) – U.S. SAINT-JEAN-FRESQUIENNES - PLATEAU QUINCAMPOIX.F.C. (2)
- 29) – REUNIONNAIS.F.C. - A.S. CANTON D'ARGUEIL (2)
- 30) – A.S. RONCHEROLLES - F.U.S.C. BOIS GUILLAUME (3)

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. Les équipes seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but suivant la réglementation en vigueur.

#### **Article 6 du Règlement de la Coupe Seniors André Caillot :**

« Les matches doivent avoir lieu sur des terrains répondant aux conditions de l'article 8 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime. En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime). »

§§§§

#### **COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET**

Calendrier du 2<sup>ème</sup> tour

Tous les matches auront lieu le **Dimanche 27 octobre 2019, à 10 Heures 00**, sur le terrain du Club premier nommé :

1. US TOUFFREVILLE LA CORBELINE.1 / ATHLETI'CAUX.3
2. AS DE MONTIVILLIERS3 / TROUVILLE ALLIQUERVILLE.2
3. UNION FONTAINAISE.1 / SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE.2
4. FC BIVILLE LA BAGNARDE.2 / SAINT MARTIN OSMONVILLE.1
5. US SEINNEVILLE.1 / AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE.1
6. FC OFFRANVILLE.4 / ISNEAUVILLE FC.1
7. FC BOOS.2 / ET SAINT OUEN DU BREUIL.1
8. ASPPT ROUEN.3 / AJ CAULE BOSC-LE-HARD.3
9. AS GOURNAY EN BRAY.3 / SAINTE AUSTREBERTHE.2
10. AS NORVILLE.1 / GRAINVILLE YMAUVILLE.1
11. JS NOINTAISE.1 / ES INTERC SAINT ANTOINE.3
12. SAINT MARTIN/SAINT PIERRE / CS GRAVENCHON.3
13. US OUAINVILLE.2 / AS LANQUETOT.1

**District de Football de Seine-Maritime**

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr) - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



14. ETS YPREVILLE BIVILLE.1 / FC DU LITTORAL. 1
15. US PALUEL.1 / FC YPORT.3
16. FC GRUGNY. 1 / AS MESNIERES EN BRAY.2
17. JS BRACHY.1 / AS RONCHEROLLES.2
18. FC EPPREVILLE.2 / US LES LOGES.1
19. APC HOP ROUVRAY FC.1 / NEUVILLE AC.3
20. AS FAUVILLE.4 / AMS MARE AU CLERC FC.1
21. FC HATTENVILLE.1 / AS LA CERLANGUE.1
22. US SAINTE COLOMBE.1 / ES JANVALAISE. 3
23. SAINT AUBIN CAUF UNITED.3 / SAINTE MARGUERITE/DUCLAIR ou AS LA FRESNAYE

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. Les équipes seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but suivant la réglementation en vigueur.

**Article 6 du Règlement de la Coupe Seniors Matin Robert Balluet :**

« Les matches doivent avoir lieu sur des terrains répondant aux conditions de l'article 8 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime. En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime). »

§§§§

**COUPE VETERANS ANDRE STRAPPE**

Calendrier du 2<sup>ème</sup> tour

Tous les matches auront lieu le **Dimanche 27 octobre 2019**, à **10 Heures 00**, sur le terrain du Club premier nommé :

- 01) SC OCTEVILLE SUR MER 11 / ESM GONFREVILLE 11
- 02) O PAVILLY 11 / ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 11
- 03) CA CHEMINOTS STEPHANAIS 11 / A ROUENNAISE DE FOOT 11
- 04) MINICIPAUX CANTELEU 11 / ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 11
- 05) US CAILLY 11 / US SAINT JEAN FRESQUIENNES 11
- 06) STADE GRAND QUEVILLY 11 / SAINT MARTIN DU VIVIER OM 11
- 07) AMS BOUILLE MOULINEAUX 11 / AC RENAULT CLEON 11
- 08) L DEVILLE MAROMME 11 / AS CANTON ARGEUIL 11
- 09) ELBEUF FMR 276 (11) / ROUEN AC 11
- 10) CO CLEON 11 / ASC YMARE 11
- 11) US NESLE HODENG 11 / AS FAUVILLE EN CAUX 11
- 12) YVETOT AC 11 / US PRESQU'ÎLE 11
- 13) US OUDALLE 11 / SAFRAN NACELLE NORMANDIE 11
- 14) CS MINICIPAUX LE HAVRE 11 / US SAINT THOMAS 11
- 15) AS SAINT ROMAIN COLBOSC 11 / TRAIT D'UNION 11
- 16) GAINNEVILLE AC 11 / FC LITTORAL 11
- 17) AS ANGERVILLE L'ORCHER 11 / US GODERVILLE 11
- 18) UNION FONTAINE 11 / AS SAINTE ADRESSE BUT 11
- 19) AS ECRETTEVILLE LES BAONS 11 / AS OURVILLE EN CAUX 11
- 20) AS SAINT PIERRE DE VARENNEVILLE 11 / US VALLEES CAUDEBEC 11
- 21) ES TOURVILLE SUR ARQUES 11 / FC BARENTIN 11





En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. Les équipes seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but suivant la réglementation en vigueur.

**Article 6 du Règlement de la Coupe Seniors Vétérans André Strappe :**

**« Les matches doivent avoir lieu sur des terrains répondant aux conditions de l'article 8 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime. En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime). »**

**Le Président de la Commission,**

**Laurent LEFEBVRE**

**Le Secrétaire de la Commission,**

**Jean Luc TIRET**